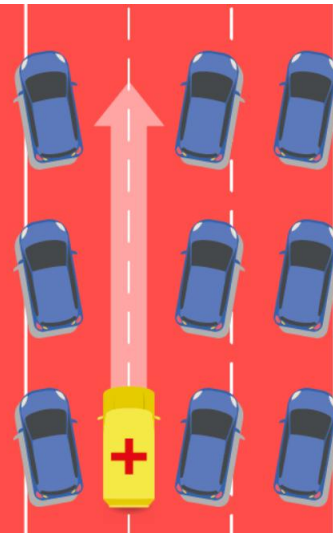


Des files ? Formez le couloir de secours.



COULOIR DE SECOURS : 1 WALLON SUR 2 NE L'APPLIQUE TOUJOURS PAS

Lorsqu'un accident survient, chaque seconde compte. Faciliter l'intervention des secours en formant rapidement et correctement le couloir de secours peut alors sauver des vies.

Selon une nouvelle enquête de l'AWSR, 1 Wallon sur 2 n'applique toujours pas systématiquement cette règle, pourtant obligatoire depuis près de 6 ans sur nos routes.

Pour rappeler son fonctionnement et son utilité au quotidien, l'AWSR active une campagne d'information à destination de tous les conducteurs wallons.

Une pratique à adopter dès les premiers ralentissements

La règle du couloir de secours est entrée dans le Code de la route en octobre 2020. Elle s'applique partout en Belgique dès qu'un ralentissement ou un embouteillage se forme **sur une route comportant au minimum deux bandes de circulation dans le même sens**.

Concrètement, les conducteurs doivent se décaler de part et d'autre de la chaussée afin de créer un passage pour les véhicules de secours.

- Sur les routes à deux bandes, le couloir se forme entre la bande de gauche et celle de droite.
- Sur les routes à trois bandes, il se situe entre la bande la plus à gauche et la bande centrale.

Pour créer le couloir de secours, il est en principe interdit d’empiéter sur les pistes cyclables, bandes d’arrêt d’urgence ou encore les sites spéciaux franchissables, sauf si un véhicule prioritaire arrive et que le couloir n’est pas suffisamment large. Dans ce cas, il est possible de déborder temporairement sur ces espaces, à condition de ne pas mettre les autres usagers en danger.

Le couloir de secours est une pratique qui peut concrètement sauver des vies. **On estime qu’il permet d’augmenter de 40 % les chances de survie des victimes d’accidents de la route.**¹

Pourquoi ne pas simplement utiliser la bande d’arrêt d’urgence ?

La bande d’arrêt d’urgence (BAU) peut être utilisée par les véhicules de secours, mais elle n’est pas toujours une solution fiable. Elle peut être occupée par un véhicule en panne, bloquant ainsi le passage, et elle est interrompue à chaque entrée et sortie d’autoroute, obligeant les services d’urgence à ralentir.

De plus, elle n’est pas toujours suffisamment large pour accueillir les véhicules de secours, et toutes les routes n’en disposent pas. **Le couloir de secours offre donc une solution plus continue et efficace en toute circonstance.**

Connu... mais encore trop peu appliqué

Selon une nouvelle enquête menée par l’AWSR,² le principe du couloir de secours est largement connu, mais il n’est pas toujours appliqué correctement ni systématiquement par les conducteurs.

- **Seul 1 conducteur sur 5 (20 %)** sait **où se positionner sur sa bande** pour former le couloir de secours dès les premiers ralentissements.
- **1 conducteur sur 3 (32 %)** ne sait pas sur quel type de routes il doit appliquer le couloir de secours. **1 sur 5 (20 %)** pense à tort que la règle ne s’applique que lorsqu’il y a au moins trois bandes de circulation, et **1 sur 8 (12 %)** estime qu’elle ne concerne que les autoroutes ou les routes avec berne centrale.

La dernière fois qu’ils se sont retrouvés **dans un embouteillage, seuls 42 % des conducteurs déclarent avoir spontanément adopté le bon comportement** pour former un couloir de secours.

¹ Selon une étude de l’ASFiNAG, opérateur de péage autoroutier autrichien.

² 1.000 conducteurs wallons interrogés

Une campagne d'information tout au long du mois de mars

Pendant tout le mois de mars, l'AWSR mène une campagne d'information dédiée au couloir de secours. Des affiches le long des autoroutes et des routes secondaires en Wallonie rappelle concrètement aux usagers comment appliquer correctement cette règle. Sur les réseaux sociaux, une vidéo explique également le fonctionnement du couloir de secours et invite les usagers à l'appliquer en cas de file.

[Plus d'infos](#)

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

